



## 1. Dangers

Explosions, intoxications, asphyxie, brûlures, dégâts matériels, risque de chute (circonstances présentant un risque de tomber ou de trébucher, comme une ouverture dans le sol, des marches, du désordre, des câbles, etc.)



## 2. Bases de référence

Les bases de référence sont surlignées en gris.

LTr	-	OLT 3	Art. 2/3/5/9/10/27	LAA	Art. 82
OLAA	Art. 14 ; annexe 1	OTConst	-	CFST	6508
OPA	Art. 3-6, 8-11	AEAI	Normes de protection contre les incendies		
Directives SUVA	suva-Pro 44062 « La sécurité lors de travaux dans des puits, des fosses ou des canalisations »				
Divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport 2008 sur les caves des câbles de l'Institut pour la sécurité (Zurich, 07.11.2008, n° mandat 504888 – 3500-01)</li> <li>• Règle de sécurité n° 008 «Travaux dans des puits»</li> <li>• Règle de sécurité n° 009 «Travaux dans des puits: mesure du gaz»</li> <li>• Carte d'urgence SC</li> </ul>				



## 3. Situation initiale



### Principes de base

- Les caves à câbles des bâtiments centraux de SC sont exclusivement destinées au passage des câbles.
- On distingue 4 degrés de protection des centraux SC, en fonction de leur importance.
  - F1: faible importance, degré de protection le plus bas
  - F4: plus haute importance, degré de protection le plus élevé
- Un degré de protection est attribué à la cave de câbles.
- Les entrées de câbles sont séparées à l'aide de coussins. Dans les zones où sont présents des réseaux d'alimentation en gaz, les entrées de câbles bénéficient d'une protection étanche au gaz.
- **Dispositif de détection d'incendie:** les centraux à partir du degré de protection F2 sont surveillés par le biais d'un dispositif de détection d'incendie.
- **Détecteurs de gaz (CH<sub>4</sub>):** dans les zones où sont présentes des canalisations de gaz publiques enfouies, les caves à câbles sont équipées de détecteurs de gaz.

## 4. Modification

**Dans le cadre du passage à la fibre optique, des éléments actifs et passifs sont désormais autorisés dans les caves à câbles. Le niveau de sécurité actuel est néanmoins maintenu.**

Image : si du gaz pénètre, il peut se concentrer en un mélange inflammable. Dans de telles circonstances, tous les matériaux inflammables, comme les isolations, les gaines des câbles en plastique, les boîtiers, etc. peuvent prendre feu. L'accès aux caves est ainsi rendu difficile et ralentit l'intervention des pompiers.

Dans ce cas, il est possible que les centraux téléphoniques soient complètement détruits.

## 5. Principales règles de comportement



### Avant de pénétrer dans la cave :



Les indications relatives au comportement à adopter en cas d'alarme au gaz sont affichées près des portes d'entrée des caves à câbles. Il faut absolument les lire et adapter son comportement en conséquence.

Il convient d'observer strictement les étapes d'alarme suivantes de la centrale de détection du gaz (CDG).

1. La DEL rouge d'alerte précoce de la CDG est allumée. L'indicateur est allumé sur le détecteur qui a déclenché l'alarme.
2. La DEL rouge d'alarme de la CDG est allumée et l'alerte retentit. Les avertisseurs sonores et les témoins d'alerte au gaz externes sont activés et le témoin de groupe Alerte au gaz du dispositif de détection d'incendie s'allume. L'indicateur clignote sur le détecteur qui a déclenché l'alarme.

### Lors de travaux dans la cave :



- Dans le cas d'une cave équipée d'un détecteur de gaz et d'une aération, la ventilation **doit rester active constamment** pendant les travaux.



- Le dispositif de mesure de gaz personnel doit toujours être actif (voir aussi Safety-Règle SCS n°009)
- Si des substances toxiques sont détectées et que l'appareil déclenche une alarme, il convient de quitter la cave **immédiatement!**



- Dans de nombreuses caves, il faut grimper sur des blocs de câbles existants pour accéder à la zone de travail. **Les câbles ne doivent pas présenter de risques d'achoppement pour les collaborateurs qui doivent quitter la cave précipitamment!**



### En cas de fuite de gaz:



- Éviter les sources d'allumage
  - *Ne pas activer de contacts électriques (éclairage, moteurs, téléphone, sonnette, etc.)*
- Prévenir les pompiers et signaler toute contamination au gaz
- Ouvrir portes et fenêtres, si possible, et quitter le bâtiment!
- Prévenir les autres occupants de l'immeuble!

### Alarmes:

- Le comportement général à adopter en cas d'urgence ou d'accident est décrit sur la carte d'urgence SC. Les principaux numéros d'urgence sont également mentionnés sur cette carte.



## 6. Gestion des documents

### Contrôle des modifications

Version	Date	Service(s) compétent(s)	Remarques/Nature de la modification
0.1	02.02.2009	Bertolini Carlo, SCS-NIT-NIO-SE-GUI <sup>1</sup>	Projet
0.2	09.02.2009	Bertolini Carlo, SCS-NIT-NIO-SE-GUI	Saisie des commentaires/corrections/adaptations
1.0	10.02.2009	Bertolini Carlo, SCS-NIT-NIO-SE-GUI	Saisie des commentaires/corrections/adaptations

### Vérification

Version	Date	Service(s) compétent(s)	Remarques
0.1	03.02.2009	Bähni Peter, SCS-NIT-NIO-SE-PHY	Deputy Head of PHY (commentaires divers)
0.1	06.02.2009	Hurni Jakob, SCS-NIT-RLA-WLA-TEM	Interlocuteur Safety chez WLA (commentaires divers)
0.2	09.02.2009	Bähni Peter, SCS-NIT-NIO-SE-PHY	Deputy Head of PHY (commentaires divers)
0.2	09.02.2009	Hurni Jakob, SCS-NIT-RLA-WLA-TEM	Interlocuteur Safety chez WLA (commentaires divers)

### Validation

Version	Date	Service(s) de validation	Remarques
1.0	13.02.2009	Zumbühl Marcel, SCS-NIT-OP-SE	Head of Security SCS

<sup>1</sup> Security Manager Safety et spécialiste ST&PS chez SCS: Carlo Bertolini, +41 091 807 56 38, SAQ Certification n° 140